



Date de Convocation	L'an deux mille dix huit
23/11/2018	Le vendredi 30 novembre à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
23/11/2018	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: B.CANU – JP.SPENNEL - JM.COURVALET –
	B. KARPOFF – T.VENDROUX - JC.QUILLET - F.CHOUBEIR -
	V.GRANDET
En exercice	13
Présents	09
Votants	09
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: C.DUBOIS – L.BOUCART - JC.BOURNE CHASTEL
	C.KELLER

M. Bernard CANU a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2018 :

A propos de l'affirmation du non affichage d'un permis de construire, M. Quillet rappelle qu'en matière de droit, quand on affirme quelque chose on doit en apporter la preuve sinon on s'expose à la diffamation. Mme le Maire rappelle aux élus leurs obligations et précise que jusqu'à présent chacun a toujours fait preuve d'un grand sens du devoir.

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

En préambule, Mme le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

- Illuminations de Noël et éclairage public : les décorations ont été posées ce jour et un contrôle de l'ensemble des lampadaires a été effectué et la tranche rue guérard a été réparée (remplacement de l'horloge).
- Visite de contrôle du bassin versant de la Lévrière : une réunion de restitution se déroulera le 3 décembre.
- Centenaire de l'armistice : Mme le Maire remercie les élus présents et l'enseignante pour le travail réalisé avec les élèves lors de la journée devoir de mémoire devant le monument aux Morts.
- Sécurité : les services du Département vont réaliser un comptage des véhicules sur la RD17. Les statistiques du radar pédagogique montre un flux de 1 000 véhicules jour dans les 2 sens. Les propositions de mise en place de chicanes, feu rouge n'ont pas été retenues par manque de largeur de la voie.
- Enfouissement : la tranche 1 à Ste Austreberte est terminée.
- Pylône : la commande a été passée fin octobre avec un délai de 12 semaines pour une installation au 1^{er} trimestre 2019.
- Fibre : les travaux de génie civil se terminent pour une activation au 1^{er} trimestre 2019.
- Gym séniors : tous les mercredis de 14h à 15h jusqu'à fin décembre. Le club de la Lévrière se réunit tous les 15 jours le jeudi à partir de 14h30 à la bibliothèque.
- Colis de Noël : la commande est passée de 46 colis sur 80 bénéficiaires potentiels pour une remise le samedi 15 décembre à midi. Le repas des anciens du 11 novembre a réuni 46 convives.
- Jeunes : une soirée ADOTEK aura lieu le vendredi 14 décembre à 19h30 à la salle des fêtes en partenariat avec les animateurs de la ludothèque de la communauté de communes du Vexin Normand.
- Cimetière : les travaux d'aménagement sont en cours.
- Frelons asiatiques : un nid a été enlevé dans l'arbre de la cour de la Mairie. Mme le Maire précise qu'il est important de les enlever même en hiver pour éviter une recrudescence au printemps. On peut contacter la mairie qui indiquera des entreprises spécialisées.



INTEMPERIES : Etudes et travaux

L'appel d'offres pour les relevés topographiques et le bornage a été réalisé par l'interco pour la 1^{ère} phase de travaux. Des demandes de subvention sont en cours auprès du Département et de l'Etat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Report de la prise de compétence EAU et ASSAINISSEMENT :

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Considérant que le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRe) ;

Considérant la loi du 3 août 2018 qui permet aux communes d'une Communauté de communes qui exerce la compétence assainissement non collectif de reporter la prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 si 25% des communes du territoire, représentant au moins 20% de la population totale du territoire, s'expriment en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le report de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

ADHESION A L'ASSOCIATION ADICO et NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES :

Madame le Maire informe l'assemblée que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) prévoit que tous organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires sont responsables des traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association ADICO (58 € HT)
- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants (650 € TTC la 1^{ère} année).

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des recettes suivantes :

- 471,01 € : remboursement par EDF suite au relevé de compteurs de fin d'année.

Cette recette sera comptabilisée en recettes de fonctionnement à l'article 7788.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.



Vu la prise de fonction au 1^{er} septembre 2018 et le départ au 1^{er} décembre 2018 du trésorier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil au receveur, M. Henri RUFFE.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un emploi de non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps complet, pour la période allant du 7 janvier 2019 au 16 février 2019.
- La rémunération est calculée sur la base d'un forfait net de 950 €

TARIF SPECIAL DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Mme le Maire rappelle la demande d'une administrée pour utiliser la salle des fêtes le lundi et les samedis de libre pendant 2 heures pour s'entraîner au championnat de France de danse country.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'utilisation de la salle à titre gratuit uniquement le lundi de 19h30 à 21h30. Elle versera une caution et fournira une attestation d'assurance. En contrepartie, le conseil demande si à l'occasion d'une cérémonie une démonstration pouvait être organisée.

RAPPORTS D'ACTIVITES : SAEP d'Hébécourt, SIEGE et CDC du Vexin Normand

Mme le Maire présente les rapports d'activités 2017.

- Communauté de communes du Vexin Normand : un rappel est fait de la représentation et des compétences de l'interco. Un comité de pilotage est en cours pour la mise en place de projets culturels.
- SAEP d'Hébécourt : Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter un rendez-vous avec le Président du syndicat pour avoir des réponses au courrier envoyé sur la dégradation de la qualité de l'eau.
- SIEGE : M.Quillet fait un point sur la dernière réunion

Questions diverses :

- PLU : finalisation en cours avec l'architecte. Les modifications seront soumises au conseil municipal avant l'organisation d'une réunion de restitution avec le cabinet d'étude.
- Mme Grandet demande un rappel au civisme aux propriétaires qui laissent leur chien divaguer et faire leurs besoins où bon leur semble.
- Sécurité incendie : un audit est en cours par les pompiers sur l'ensemble du territoire.

La séance est levée à 23H.